



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

de la Commission permanente des institutions

Le mercredi 6 février 2019 — Vol. 45 N° 2

Élection à la présidence

Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis

---

2019

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
**[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)**

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente des institutions**

**Le mercredi 6 février 2019 — Vol. 45 N° 2**

**Table des matières**

Élection du président, M. André Bachand

1

**Intervenants**

M. François Paradis, président de l'Assemblée  
M. André Bachand, président de la commission

M. Mathieu Lévesque  
M. Marc Tanguay  
M. Guy Ouellette  
M. Andrés Fontecilla



Le mercredi 6 février 2019 — Vol. 45 N° 2

**Élection à la présidence**

*(Quinze heures sept minutes)*

**Le Président (M. Paradis) :** Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des institutions ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un député du groupe parlementaire formant le gouvernement. Selon l'article 135 du règlement, le président de chaque commission est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection du président, M. André Bachand**

Je vais maintenant recevoir les propositions pour la présidence de la commission.

**M. Lévesque (Chapleau) :** Je propose que le député de Richmond soit élu président de la Commission des institutions.

**Le Président (M. Paradis) :** Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix : ...**

**Le Président (M. Paradis) :** Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**M. Tanguay :** Adopté.

**Le Président (M. Paradis) :** Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

**Une voix : ...**

**Le Président (M. Paradis) :** Est-ce que, de la part du député de Chomedey, cette proposition est adoptée?

**M. Ouellette :** Oui, M. le Président...

**Le Président (M. Paradis) :** Adopté.

**M. Ouellette :** ...avec grand plaisir.

**Le Président (M. Paradis) :** J'ai omis de nommer le troisième groupe d'opposition. Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

**M. Fontecilla :** ...oui.

**Le Président (M. Paradis) :** On a senti, quelques secondes, un suspense.

**Une voix : ...**

**Le Président (M. Paradis) :** Ah oui? Bien oui, ça ne se reproduira plus. Je déclare donc le député de Richmond, M. André Bachand, élu président de la Commission des institutions.

**Le Président (M. Bachand) :** Merci beaucoup. Avec votre enthousiasme, nous aurons sûrement une très bonne session printanière.

Cela dit, je lève la séance de la commission... ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mardi 12 février, après les affaires courantes, où elle entreprendra un nouveau mandat. Séance levée. Merci.

*(Fin de la séance à 15 h 9)*